

Observatoire des discriminations et des territoires interculturels



Assemblée générale

Mardi 03 avril 2018

Rapport financier

Année 2017

Sommaire

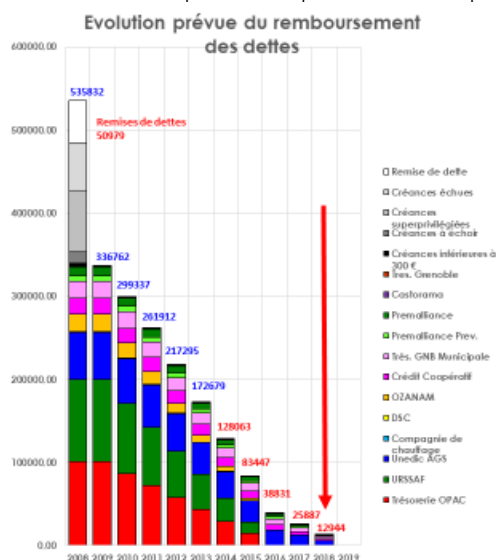
1 - Année 2017 : Un exercice comptable positif mais une stagnation des activités.....	2
1.1 Remboursement des dettes.....	2
1.2 Une maîtrise accrue du montant des consommations intermédiaires et un appel renforcé aux ressources marchandes face à la dégradation continue des ressources publiques.....	2
1.3 Retour aux excédents d'exploitation et d'exercice.....	2
1.4 Des résultats satisfaisants mais qui restent fragiles.....	3
1.5 Une bonne solvabilisation de nos résidents par l'APL et l'ALT.....	4
1.6 Réorganisation du Pôle gestion Accueil.....	4
1.7 Masse salariale et productivité.....	5
1.8 Réorganisation du CHRS.....	6
1.9 Mise en œuvre de la comptabilité analytique.....	7
1.10 Contributions en temps de travail.....	8
2 - Les comptes 2017	9
2.1 Les produits d'exploitation	9
2.2 Les charges d'exploitation	10

1 – Année 2017 : Un exercice comptable positif mais une stagnation des activités.

1.1 Remboursement des dettes.

L'année 2017 a permis de poursuivre le redressement judiciaire après avoir honoré les dernières grosses dettes contractées dans le passé avec notamment le règlement de celles concernant les plus gros créanciers (ACTIS et URSSAF). Elle a été aussi celle de la confirmation de l'équilibre comptable après les errements auxquels nous avions contraint les pratiques étatiques (OQTF). Ainsi à la fin 2018, 535 000 euros auront été remboursés par l'ODTI sans aucune recapitalisation par les autorités publiques.

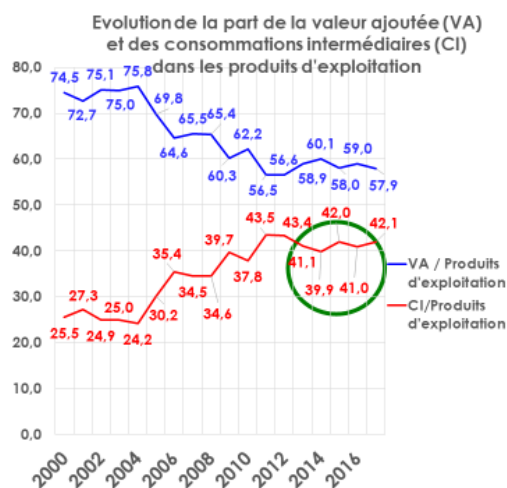
Evolution prévue du remboursement des dettes



1.2 Une maîtrise accrue des dépenses face à la stagnation confirmée des ressources publiques

Compte tenu de la poursuite de la baisse des dotations publiques, l'année 2017 a été encore consacrée à la maîtrise de la part des consommations intermédiaires dans nos charges (renégociation des contrats fournisseurs, suivi de la redevance ACTIS, abattement de la TFPB en Quartier prioritaire de la Politique de la ville QPV).

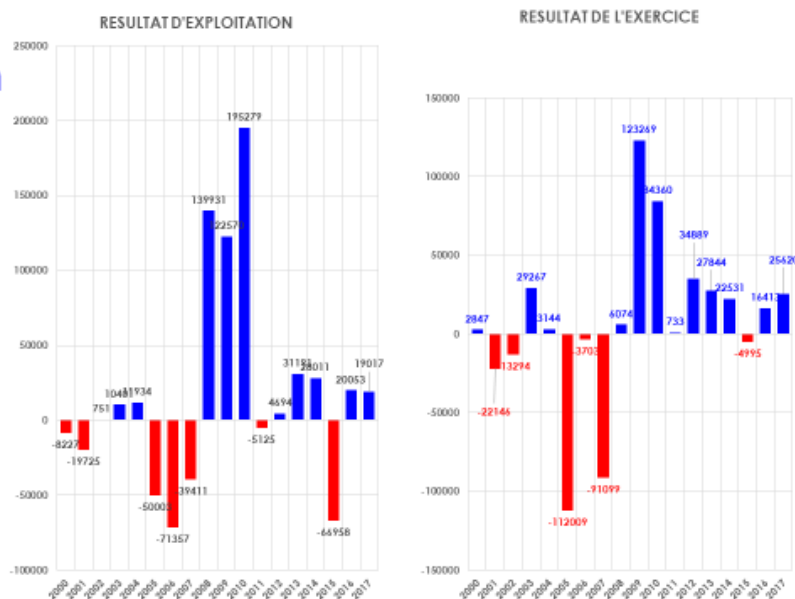
Créer de la valeur ajoutée réalisable et maîtriser les consommations intermédiaires



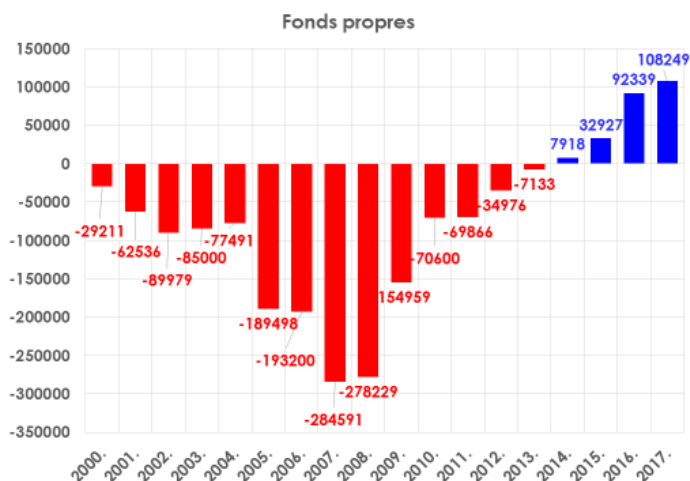
1.3 Retour aux excédents d'exploitation et d'exercice permettant d'augmenter les fonds propres

Après avoir connu une période difficile en 2015 en raison des errements préfectoraux (perte d'exploitation de... -69 957 € et d'exercice de seulement -4994 € grâce à la mobilisation de nos provisions, soit autant qu'au moment de la cessation de paiement en 2007), l'année 2017 confirme les résultats positifs de 2016. Les résultats d'exploitation ont été franchement améliorés ce qui a permis de verser une prime de 1 000 euros net à chaque salarié. Malgré cet effort, le résultat d'exploitation de 2016 (+20 054 €) a été confirmé (+19 017 €) ainsi que le résultat de l'exercice d'exercice qui est passé de +16 414 € en 2016 à +25 620 € en 2017. Le montant des fonds propre a donc progressé passant de 92 339 € en 2016 à 108 249 € en 2017 ce qui reste encore insuffisant pour faire face à un trimestre de gestion courante (norme habituellement retenue).

Résultats d'exploitation et résultats d'exercice



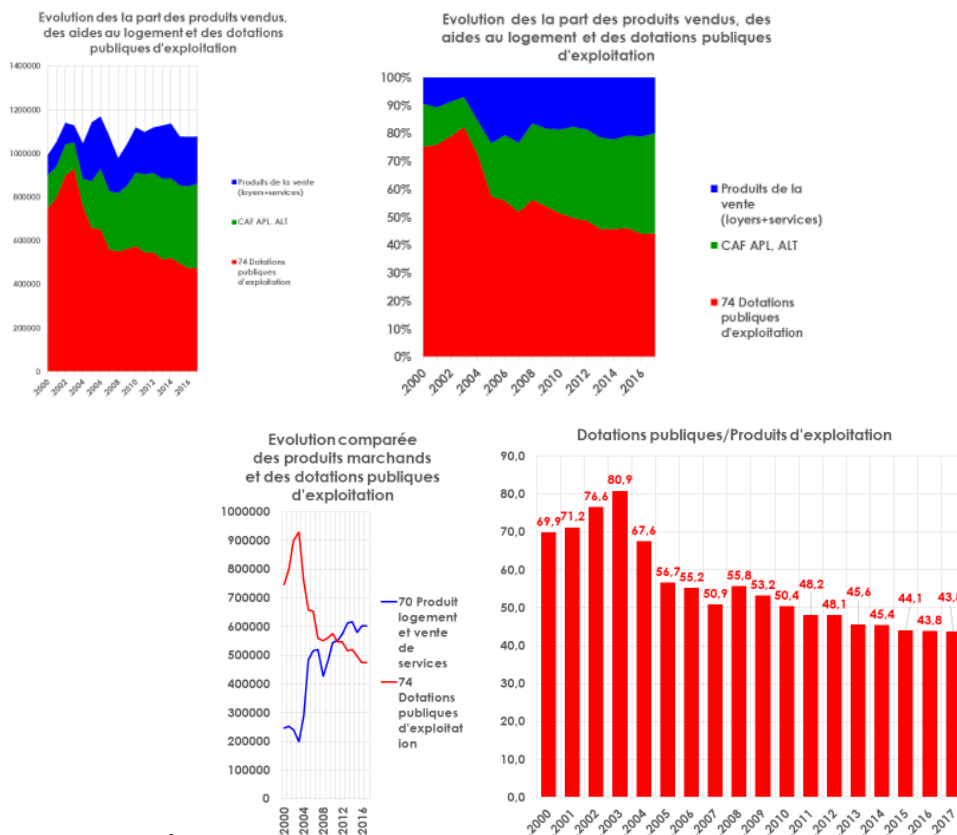
Evolution des fonds propres



1.4 Le modèle économique de l'ODTI

- 1.41 **Une entreprise de plus en plus soumise aux conditions du marché.** Largement financée par subventions et par les dotations de fonctionnement publiques jusqu'en 2004 (de l'ordre de **80%** de ses produits), l'entreprise n'a cessé de voir ce type de ressources diminuer. En 2017, elles ne représentaient plus que **43,8%** du total des produits de l'ODTI (graphique 4). Cette réduction va se poursuivre certainement vu l'état des finances publiques étatiques et territoriales. Entre 2003 et 2016, l'ODTI a ainsi perdu, **en cumulé, 455 000 euros de dotations publiques**, soit près de **50%** de ses ressources de 2003, soit l'équivalent du montant de la dette constatée en 2007 lors de la cessation de paiement. Ces pertes abyssales ont été compensées par une réduction drastique des charges (effectifs salariés divisés par 3 et en partie par l'APL qui risque désormais d'amorcer une forte décrue, à la suite des mesures gouvernementales de la loi de finances pour 2018 (qui ne devrait pas toucher les logements-foyers) et par une décision arbitraire de la CAF de l'Isère qui, s'alignant sur les autres CAF françaises, appliquerait les injonctions de la CNAF de ne plus verser les APL aux établissements d'hébergement de type CHRS (à deux reprises déjà, 2014 et 2017, il en a été question). Si ces décisions voyaient le jour, elles pourraient conduire à une **perte de ressources pour l'ODTI de l'ordre de 65 000 euros** en 2018 pour le seul CHRS.

Evolution comparée des différentes catégories de ressources de 2000 à 2017



2

1.42 ... mais une entreprise confrontée à un marché particulier.

Ces pertes de ressources publiques ont été compensées ces dernières années par **les recettes marchandes** (produit des ventes + APL) d'un montant de 601 428 euros en 2017 (602 674 euros en 2016), des recettes essentiellement **liées au logement** (577 517 euros en 2016, 593 944 euros en 2017) parmi lesquelles **les ressources de l'aide personnalisée au logement APL** sont loin d'être négligeables (375 488 euros en 2016, 386 602 euros en 2017) car nos résidents sont très précarisés. Tout cela rend **l'ODTI extrêmement sensible à une baisse de l'APL** qui pourrait éventuellement affecter à nouveau le fragile équilibre financier de l'entreprise. Aucune baisse compensée, espérée du niveau de la redevance payée à ACTIS qui, alors, ne suivrait pas la baisse des loyers imposée aux organismes publics d'habitation.

1.43 Un modèle économique qui repose principalement sur les ressources dégagées par le Pôle Social Logement (PSL)

Le modèle économique de l'ODTI repose financièrement sur **le pôle social logement** qui représentait en 2017 86,2 % des ressources (résidence sociale 33,1%, CHRS 29,6%, résidence hôtelière 8,8% logements diffus 14,7%). Le **pôle juridique ressources** ne représentait que 12,8% des produits (8,9% pour le juridique et 3,9% pour les ASL), 5,0% pour le **pôle santé migrants** (3,5% pour le secteur psy, 1,5% pour le secteur infirmier). Globalement ces deux pôles qui représentent une relativement faible part des produits (moins de 20%) avait un besoin de financement assuré par des transferts en provenance du Pôle Social Logement soit, essentiellement, du secteur de la résidence sociale (tableau 1).

Modèle économique analytique de l'ODTI (en 2017)

Produit : 1 101 158 CF : 25 621
Charges : 1 075 537

Pôle Social Logement Prod : 948 270 86,2% Char : 883 343 82,2% CF : 64 927

CHRS Prod : 325 774 29,6% Char : 314 053 29,2% CF : 11 721	Résidence sociale Prod : 314 233 33,1% Char : 274 601 25,6% CF : 89 632	Résidence hôtelière Prod : 96 499 8,8% Char : 114 075 10,6% BF : 17 575	Logements diffus Prod : 161 764 14,7% Char : 180 614 16,8% BF : 4 053
----------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Aide d'exploitation APL, ALT : 386 202	DGF CHRS : 230 000
DGF DRJCS DICII 53 435	DGF commune Grenoble 118 000
Total : 841 072	

L'équilibre est réalisé grâce au Pôle Social Logement qui permet d'assurer les péréquations internes et de financer les autres pôles d'activité. En effet, il est de plus en plus difficile de trouver des subventions pour ces activités

Secteur Juridique Prod : 62 392 8,9% Char : 66 445 6,2% BF : 4 053	Secteur ASL Prod : 43 064 3,9% Char : 56 951 5,3% BF : 13 887	Secteur Psy Prod : 34 019 3,5% Char : 40 423 3,8% BF : 6 504	Secteur Infirmier Prod : 13 427 1,5% Char : 26 812 2,5% BF : 13 385
------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

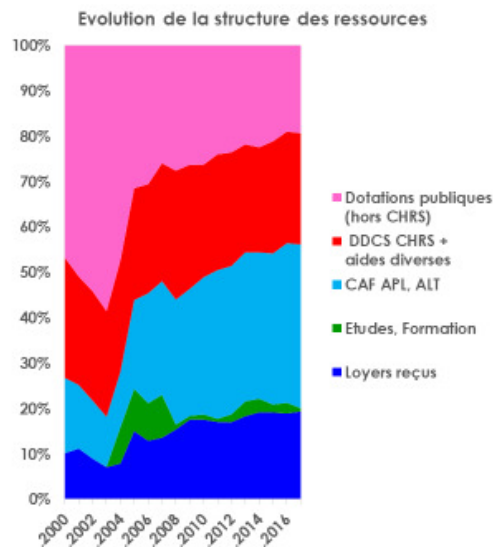
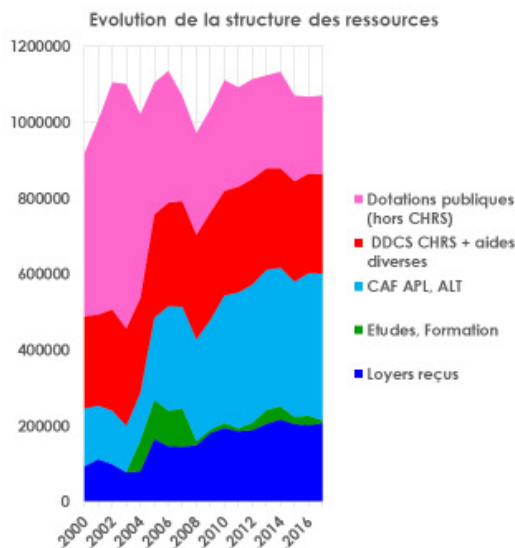
Pôle Juridique Ressources Prod : 105 456 12,8% Char : 123 396 11,5% BF : 17 940

Pôle Santé Migrants Prod : 47 446 5,0% Char : 67 235 6,3% BF : 19 789

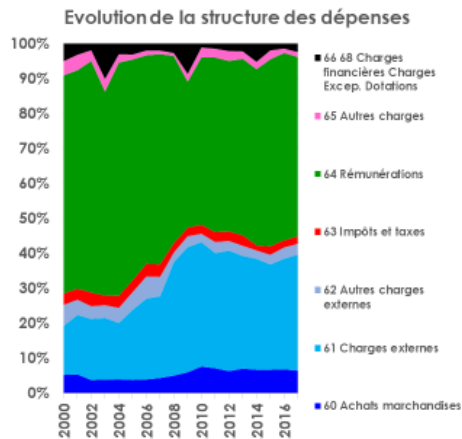
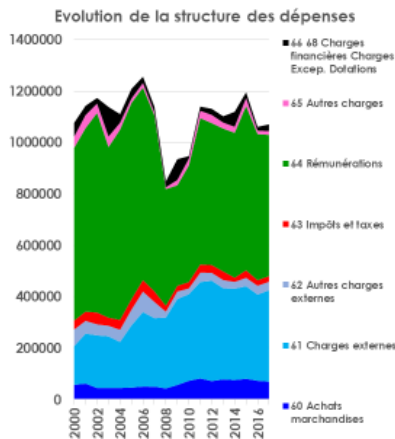
3 Légende : Prod = Produits Char = Charges BF = Besoin de financement CF = Capacité de financement

Tableau 1

Evolution de la structure des ressources

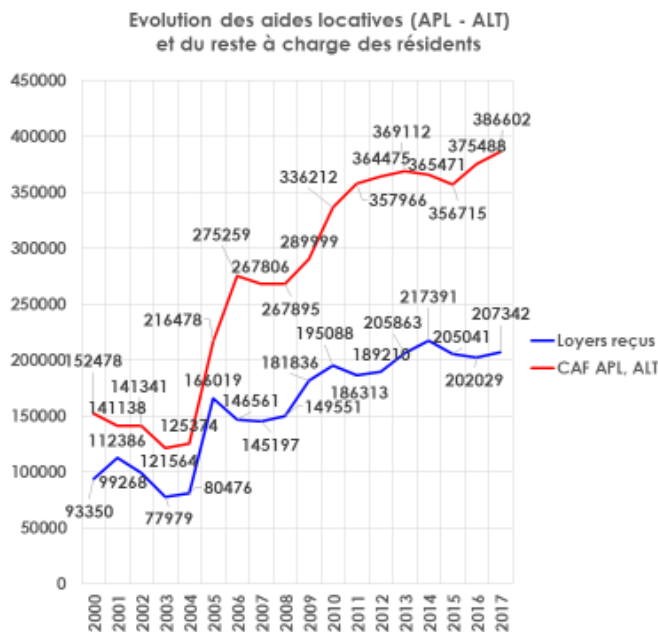


Evolution de la structure des dépenses



1.5 Une très bonne solvabilisation de nos résidents par l'APL et l'ALT qui signifie une plus grande précarisation de nos résidents

Evolution des aides locatives (APL ALT) et du reste à charge des résidents



1.5 Des résultats satisfaisants mais qui restent fragiles

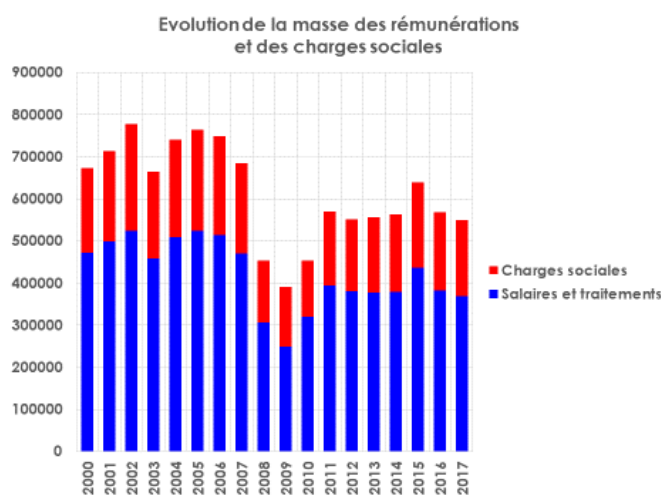
- 1.50 - Comme cela s'est produit en 2015 suite aux errements étatiques (placement de nombreux résidents du CHRS en OQTF, l'ODTI n'est pas à l'abri de nouvelles difficultés liées à des changements qui viendraient affecter le cadre politico-administratif de l'exercice de notre mission.
- 1.51 Rappelons tout d'abord que l'ODTI fonctionne depuis dix ans (cessation de paiement de 2007) sans directeur salarié grâce à un président qui fait office de directeur général sans indemnité et sans remboursement de frais. S'il n'en était pas ainsi la charge supplémentaire pour l'entreprise serait de l'ordre de 87 000 euros par an.
- 1.52 La vigilance devra être redoublée sur les postes de charges et de ressources essentiels de l'entreprise
- **L'augmentation mécanique des prix des biens et des services** sur lesquels nous n'avons guère de maîtrise sauf faire jouer la concurrence et la mutualisation.
 - **Les mesures administratives** contradictoires notamment en ce qui concerne la gestion par l'Etat des droits au séjour de nos résidents et de l'accès aux aides sociales. Les charges ont été reportées de manière irresponsable sur notre entreprise
 - **La stagnation, voire la baisse des subventions** (Etat et collectivités territoriales) une tendance plus que décennale
 - **La difficile maîtrise des ressources marchandes** (dettes locatives) **et des rémunérations** dans un système qui fonctionne mécaniquement à la hausse, sauf rupture brutale des contrats de travail. De plus en plus, il est nécessaire de recourir au bénévolat, aux statuts précaires et à l'intérim. Continuer comme le fait l'ODTI à privilégier les CDI devient risqué.
 - **Néanmoins, l'allègement du remboursement des dettes**, nous permet d'entrevoir de meilleurs jours si l'Etat et les collectivités territoriales assument enfin leurs responsabilités (lutte contre les trafics et rétablissement de la sécurité, transfert de patrimoine et autorisation de travaux). Il ne suffit pas pour cela que la préfecture diligente une mission d'inspection comme en avril 2017 qui impute les responsabilités en matière de sécurité à la seule entreprise ODTI.
- 1.53 Cela dit, travaillant dans un domaine très réglementé, l'ODTI n'est pas à l'abri, comme nous l'avons vu dans le passé, des impacts de changements brutaux dans les dispositions étatiques et publiques. Ainsi une baisse des dotations, des subventions ou une modification du régime des allocations (APL, ALT) peuvent mettre rapidement à bas le fragile équilibre des finances qui a été restauré. A l'heure de cette assemblée générale nous ne savons pas ce qu'il en sera pour nous des menaces financières de l'administration étatique
- Baisse de l'APL concernant le logement social (on dit que les foyers-logement échappent à cette mesure, mais relevons-nous de cette catégorie ?) Quoi qu'il en soit l'APL totale reçue par l'ODTI représente 339 213 euros (188 372 euros pour la résidence sociale, 63 350 euros pour le CHRS, 87 491 euros pour les appartements extérieurs).

- Baisse ou suppression de l'ALT qui sert à financer la résidence hôtelière pour les personnes âgées représentait 47 390 euros.
- Qu'en sera-t-il aussi de la généralisation à tous les CHRS de l'Isère de la position de la CNAF de ne plus verser l'APL aux hébergés (recommandation faite par la CNAF à la CAF en 2014 et en 2017 non suivie d'effets). Une telle remise en question signifierait une perte de 63 350 euros pour le seul CHRS. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à ce que figure dans la nouvelle mouture de la convention avec l'Etat (convention non encore signée) une référence explicite non pas à des lits ou à des places qui elles ne seraient plus aidées, mais à des logements. Une telle mesure ne viserait pas que le CHRS de l'ODTI mais tous les CHRS et le secteur d'hébergement de l'Isère soit un effondrement de ce secteur dans la mesure où la dotation étatique serait incapable de compenser cette perte.
- Essayons aussi d'examiner les errements possibles de l'Etat dans un avenir proche. Récemment, soit vendredi 30 mars 2018, la directrice de la DDCS 38 a esquissé notre futur. Elle nous a dit que malgré les efforts financiers faits par l'ODTI et surtout, face à l'insécurité persistante de l'environnement du quartier (trafics de stupéfiants, prostitution), le code de l'action sociale et de la famille lui recommandait trois hypothèses : la fermeture pure et simple du CHRS, la fusion-absorption par un autre établissement ou le démantèlement-délocalisation de nos activités. Elle nous demandait de choisir notre supplice final. La charge de fonctionnement du CHRS représentait 314 053 euros en 2017 soit 29,2% des charges totale de l'ODTI. La fin du CHRS signifierait pour l'ODTI une perte de dotation globale de fonctionnement de 230 000 euros ! Dans cette hypothèse nous récupérerions les 20 appartements du CHRS pour la résidence sociale soit la ressource locative possible correspondante (APL et loyers résiduels) estimée à 110 000 euros ainsi que la partie de la subvention municipale mobilisée pour le CHRS (17 000 euros) et nous réduirions les charges de fonctionnement au moins de la différence, à savoir 230 000 – 127 000 euros = 103 000 euros, qui nécessiterait essentiellement une diminution de la masse salariale. La fin du CHRS supposerait une modification de la structure d'emploi au sein de l'ODTI. Un nouveau modèle économique serait alors à envisager sans CHRS. Il serait sans doute moins contraignant pour l'entreprise et permettrait peut-être d'innover en matière d'accueil des populations migrantes !

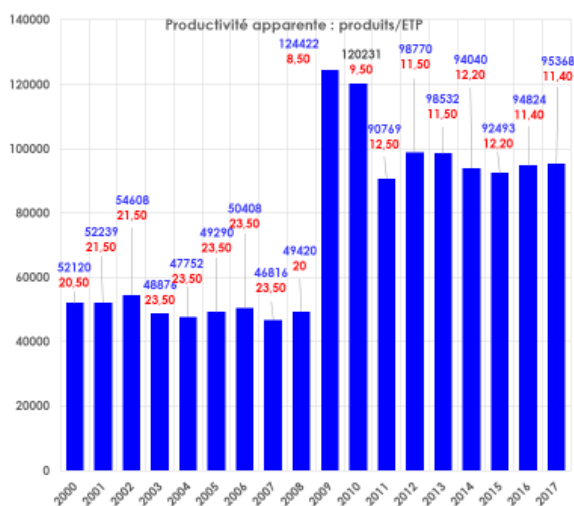
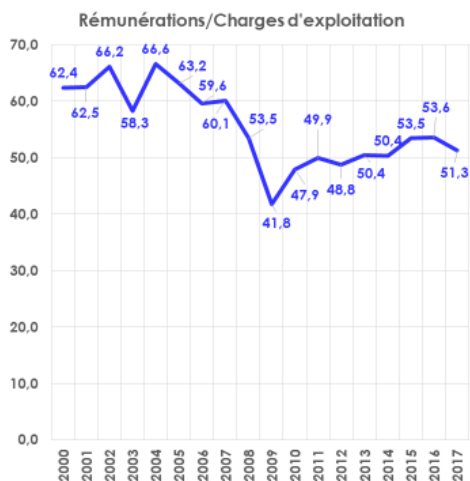
1.56 Par ailleurs, comme il faut le craindre le champ de l'immigration fera l'objet de nouveaux textes législatifs et réglementaires qui viendront encore durcir les conditions de vie de nos résidents et les conditions socio-économiques de fonctionnement de l'entreprise. Depuis des années, nous assistons à une lente mais assurée dégradation de ces conditions et ce, d'autant plus que les responsables politiques nationaux et locaux ont délaissé cet enjeu et l'ont abandonné aux forces politiques extrêmes qui font de la surenchère contraignant ainsi les partis les plus modérés de gouvernement à durcir les mesures existantes. Pour l'ODTI qui a été dès sa création en 1970 au cœur de l'élaboration d'une politique d'accueil visant la promotion des migrants et de leurs familles, le silence des collectivités territoriales sur ces enjeux depuis les années quatre-vingt est assourdissant (voir rapport d'activité).

1.6 Masse salariale et productivité

A cette occasion l'objectif est de mieux maîtriser l'augmentation de la masse salariale en faisant jouer les gains de productivité permis par les nouvelles technologies et la dématérialisation des documents administratifs



Part
des rémunérations
dans les charges
d'exploitation

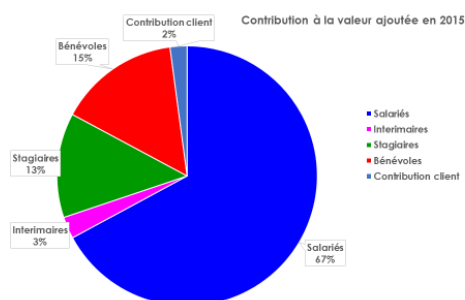


1.7 Contributions en temps de travail.

Au cours de l'année 2015 nous avons commencé à mieux mesurer **la contribution en temps de travail** de tous les professionnel-les (salarié-es, bénévoles, stagiaires, apprenti-es) ainsi que les résident-es à la production et à la réalisation de la valeur ajoutée. Cette initiative s'est poursuivie en 2016 et en 2017 avec une mesure des temps de travail individuels et la quantification du temps passé sur les tâches des postes de travail. Nous devons aboutir à une évaluation plus réaliste et plus équitable des diverses contributions et développer au sein de l'entreprise une autre approche la valeur ajoutée produite et vendue. Dans une activité de service comme l'ODTI cette valeur est obligatoirement produite de manière intégrée entre les professionnel-les mais aussi avec les clients (économie collaborative). Tout cela ne va pas sans quelques tensions.

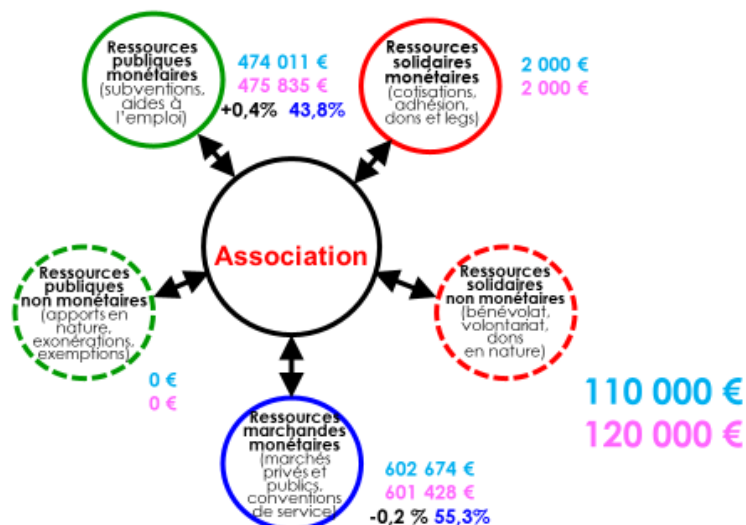
Contributeurs
à la création
de valeur
ajoutée
en 2015

2015
33 212 h



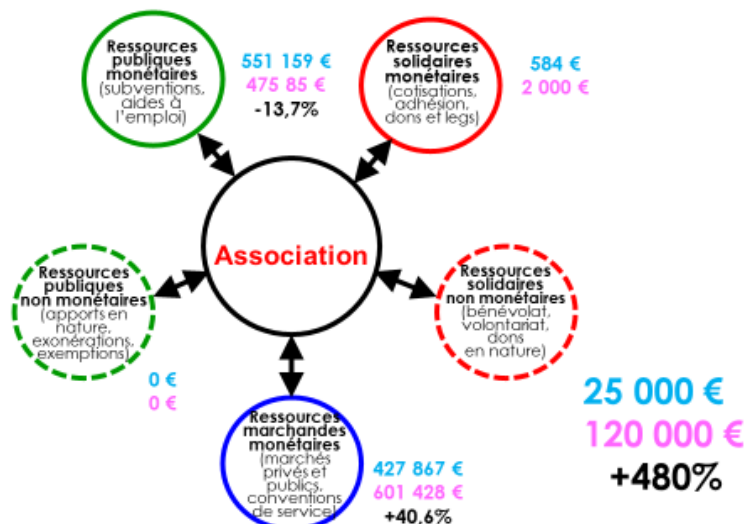
Ressources associatives – ODTI 2016-2017

Total des produits
2015 : 1 080 992 €
2016 : 1 087 194 €



Ressources associatives – ODTI 2008 - 2017

Total des produits
2008 : 988 400 €
2016 : 1 087 114 €

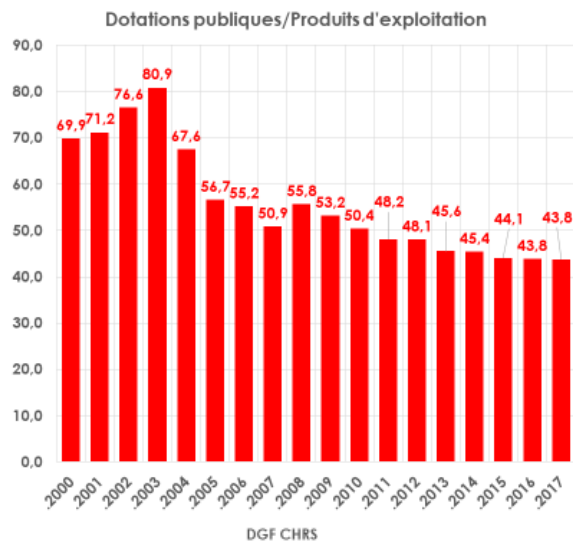
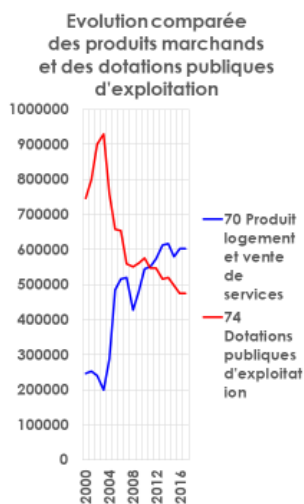


2 - Les comptes 2017

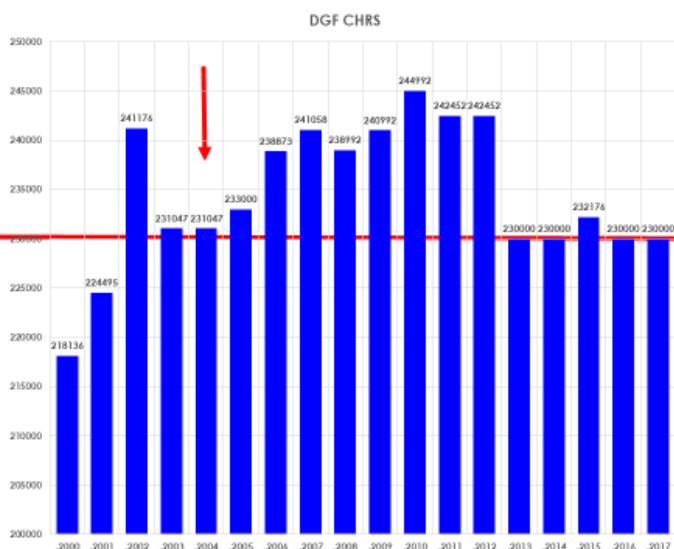
2.1 Les produits d'exploitation

2.11 Le montant total des produits d'exploitation en 2016 s'élève à 1 087 194 euros en 2017 contre 1 080 992 € en 2016. Ces produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante : une stabilité du produit de la vente de biens et services qui est passé de 602 674 € en 2016 à 601 428 € en 2017 et des subventions d'exploitation qui sont passées de 474 011 € en 2016 à 475 835 € en 2017.

2.12 De plus en plus, nous avons recours aux produits de la vente de services pour équilibrer notre budget. Les services vendus sont essentiellement constitués par le produit des loyers des populations que nous hébergeons (207 342 € de loyers résiduels en 2017) et par des aides (APL, ALT 386 602 € en 2017) que nous mobilisons pour cela ainsi que les produits de formations juridiques vendues. En plus de dix ans, la part des subventions dans nos ressources est passée de 75,2% en 2008 à 43,8% en 2017. C'est le paradoxe pour une association qui fournit des services à des populations extrêmement précarisées de devoir leur demander plus d'argent chaque année.

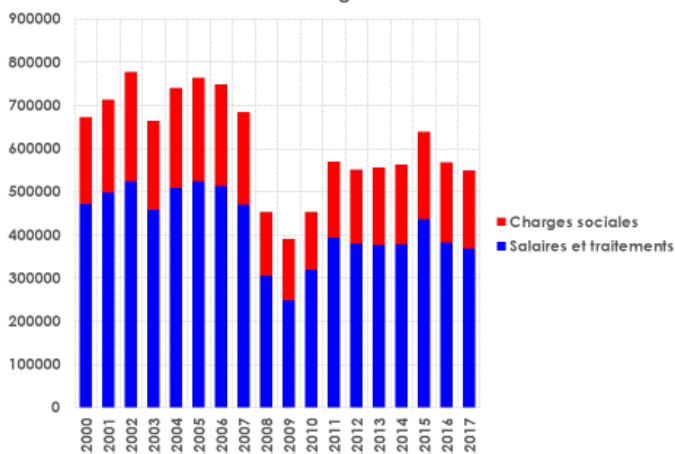


Evolution de la DGF du CHRS de l'ODTI de 2000 à 2017



2.2 Les charges d'exploitation

Evolution de la masse des rémunérations et des charges sociales



Redevance payée à ACTIS

